

# L'ECHO BRAILLANAIS

## Le mot du Maire

2014 restera une année qui a profondément marqué notre communauté.

En effet André LEPINOIX, ancien maire nous a quittés le 11 janvier puis Patrice BOUVOT, ancien conseiller municipal est parti le 26 juillet et dernièrement Nathalie SOURIS nous a donné une leçon de courage hors du commun et s'en est allée le 28 octobre. Dans le même temps, la vie s'impose avec l'arrivée de jeunes pousses, trois filles et un garçon : Zoé, Chloé, Louise et Paul.

2014 restera aussi une année de grande confusion politique : beaucoup d'annonces et peu de certitudes : les dates des élections départementales et régionales

modifiées, le contour des régions remodelé, les compétences de l'Etat transférées ajoutent à la morosité ambiante du contexte économique.

Mais quels seront la place et le rôle de la commune de demain, dans tout cet imbroglio juridico-politico-administratif ?

Avec l'expérience, j'ai appris que la précipitation n'est pas un gage de réussite ; aussi, avons-nous respecté cette sage devise au sein du Conseil Municipal pour l'étude de deux dossiers importants que sont l'eau et l'assainissement.

Pour l'eau, nous passerons au 1 janvier 2015, d'une gestion en régie municipale à

un transfert de compétences au syndicat intercommunal SPED'EAU, lui-même affermé à VEOLIA.

Pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement non collectifs, un SPANC a été créé pour conduire ce projet (ces 2 points sont développés dans le présent bulletin).

Dans l'attente de vous revoir à l'occasion des vœux 2015 le 24 janvier, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Très cordialement  
Le Maire  
A. BLESSEMILLE

## Nouvelle sectorisation collège :

Sauf dérogation, à partir de la rentrée 2015, la scolarisation des enfants entrant en 6<sup>e</sup> s'effectuera au collège Proudhon de Besançon. En effet, le Département a engagé au cours du second semestre 2014 un processus de concertation avec les élus locaux et les parents d'élèves visant à préparer une modification de la sectorisation de certains collèges et notamment de la périphérie bisontine.

S'agissant tout d'abord du secteur du Grand Besançon, des études prospectives sur

les effectifs des collégiens jusqu'en 2022 ont mis en évidence une saturation des collèges de Châtillon-le-Duc et Roulans alors que des collèges intra-muros à Besançon, Camus, Clairs Soleils, Proudhon et Stendhal, sont sous-utilisés. Un mouvement de rééquilibrage doit donc être opéré pour rétablir la situation.

En ce qui nous concerne, le Département envisage, avec effet à la rentrée 2015 :  
- de transférer des élèves de quatre communes (Braillans, Champoux, Chaudefontaine

et Marchaux), sectorisées au collège de Roulans, vers le collège Proudhon à Besançon.

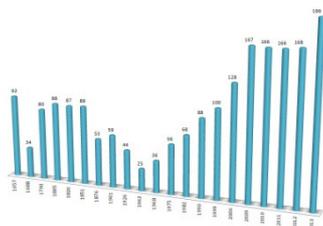
Tout collégien ayant entamé sa scolarité dans un collège pourra la terminer dans le même établissement. Par conséquent le coût des transports scolaires n'est plus assuré par le Département mais par la CAGB, ce qui a priori ne garantirait pas sa gratuité, mais des discussions sont en cours.



### Comité de rédaction :

Alain BLESSEMILLE  
Madeleine LOUP  
Carole BEGEOT  
Françoise et Henri VILLARD  
Thierry NONNOTTE

Evolution Démographique



## Démographie locale :

Braillans a franchi un cap, celui des 200 habitants avec 4 naissances cet automne dont 3 aux jardins de Chailluz. Bienvenue à :

- Zoé et Paul DUBREUIL  
- Chloé JEUNET  
- Louise DUCAIRE.

## Site internet BRAILLANS.FR

Le site internet [braillans.fr](http://braillans.fr) a maintenant 4 ans ; il est temps de le rajeunir notamment dans sa forme. Si vous voulez participer à son remodelage, alors rejoignez le comité de rédaction.

Il sera animé par Thierry NONNOTTE et aura Thomas ROUSSEAU (Jardins de Chailluz) comme technicien qui proposera différentes pages d'accueil comme base de travail pour la mise en place

d'une future trame plus conviviale.

Inscription avant le 15 décembre 2014 par mail : [thierry@braillans.fr](mailto:thierry@braillans.fr) ou en Mairie.

## Affouage

Les parcelles 25 et 26 sous la Chapelle ont été vendues lors de la dernière vente de bois du mardi 21 octobre dernier. Il y aura donc de l'affouage en

2015 ; une information circulera vers la fin de l'hiver pour lister les personnes intéressées.

## Décoration de la Mairie

Rendez-vous le **samedi 13 décembre** pour participer à la décoration de l'extérieur Mairie.

Les plus fervents débiteront à 8h, mais vous

pourrez les rejoindre au cours de la journée pour les soutenir techniquement et/ou moralement.

## Info piégeage ACCA de Braillans

Un piège en forme de cage est disposé dans les bois de Braillans. Etant donné qu'il a subi des dégradations l'hiver dernier, une information s'impose. Impressionnant par sa taille, il permet de capturer les animaux vivants pour que le piégeur agréé par la Fédération des Chas-

seurs du Doubs de l'Association Communale de Chasse Agréée du village, Claude NONNOTTE, puisse relâcher les animaux domestiques (chats par exemple), ou non concernés par la campagne de piégeage. Seuls les nuisibles sont prélevés (renard, fouine, blai-

reau...).

Renseignements : Claude NONNOTTE (Président) tel : 03-81-57-93-60, courriel : [nonnotte.claude@sfr.fr](mailto:nonnotte.claude@sfr.fr)

## Actualités du comité des fêtes (contact : fetes@brailans.fr)

### **Carnaval**

Comme chaque année, pour saluer le retour du village avec de superbes costumes pour la fête du carnaval le samedi 7 mars.



Les 30 carnivals devant la mairie



### **Assemblée générale :**

L'Assemblée générale du 23 mai 2014 a désigné les membres du Conseil d'Administration et les membres du bureau :

VILLARD, Trésorière : Madeleine LOUP, Trésorier adjoint : Daniel LARICHE, Secrétaire : Thierry NONNOTTE, Secrétaire adjointe : Aurélie BUNON

Mireille CUENOT, Emmanuelle MARCOUX, Marlène OBERSON, Agnès RUAUD, Marie-Amélie SAUVAYRE, Maryline TODESCHINI.

Présidente : Carole BEGEOT, Vice-Présidente : Françoise Membres actifs : Gérard et

### **Repas :**

La fête du village du 29 juin dernier a réuni 100 personnes que la pluie n'a pas réussi à décourager !

### **Atelier du vent :**

6 enfants ont eu la joie de confectionner des cerfs-volants, encadrés par Carole et Marlène, dommage que le vent n'ait pas été au rendez-vous.



### **Balade:**

Le 13 septembre, 50 marcheurs ou cyclistes se sont retrouvés pour un pique-nique très convivial dans le parc de De-

luz après une randonnée depuis la source d'Arcier en passant par les bords du Doubs.



### **Atelier guitare :**

Les cours de guitare, assurés par Cédric Camboly, comptent 2 enfants et 5 adultes. Ils sont donnés tous les lundis soirs dans la

salle de convivialité de la mairie entre 18h15 et 19h45. Les inscriptions sont closes.



### **Après midi jeux :**

80 bougies séparaient le doyen du benjamin parmi les 33 amateurs de jeux de société réunis ce dimanche 16 novembre à la mairie dans une ambiance très conviviale. Des jeux classiques comme la belote, le scrabble mais aussi des jeux nouveaux multi générationnels pour exercer la mémoire, la logique... et pour rire ensemble. A refaire !



### **Noël 2014 :**

Rendez-vous le :

- samedi 20 décembre à 14h pour la décoration du sapin de la salle de convivialité
- dimanche 21 décembre à 15h pour le spectacle avec peut-être une surprise pour les enfants (sages), leurs parents et grands-parents.



### **Pensée :**

En cette fin d'octobre, Nathalie (à gauche sur la photo) s'est endormie et déjà nous manquent son sourire, sa créativité, son humour.... Toutes nos pensées accompagnent Jean-Paul, Maxence et Loric ainsi que l'ensemble de sa famille.



## Info eau potable

Comme vous avez pu le constater en juillet passé, à consommation égale, le montant de votre facture d'eau a augmenté par rapport à l'an dernier ; cette augmentation qui touche aussi bien la location du compteur que le prix du m3 a été décidée lors du Conseil Municipal du 20 février 2014. Plusieurs raisons ont motivé ces augmentations :

- La gestion technique et financière de l'eau a, depuis 1967, toujours été assurée par la commune ; c'est ce qu'on appelle de la gestion en régie. Cela passe par la surveillance des installations, l'entretien du surpresseur, le remplacement des compteurs, les travaux sur le réseau, le relevé et la facturation des consommations...

Jusqu'à présent l'alimentation en eau de la commune n'a été que très faiblement perturbée par des problèmes techniques tels que des ruptures de canalisation ou autres. Or le réseau d'eau principal (hors nouveaux lotissements) de la commune date de 1967 et, avec la nature des sols qu'il traverse, nous ne sommes pas à l'abri d'un mouvement de terrain qui priverait tout ou partie du village en eau.

Si une panne intervenait sur le réseau, la commune ne dispose d'aucun contrat avec une société capable d'intervenir rapidement pour, par exemple, détecter une fuite cachée. Lors de la dernière demande d'intervention sur le réseau à une société spécialisée, en juillet 2013, celle-ci a mis 10 jours pour intervenir sous prétexte que nous n'étions pas liés contractuellement. Heureusement la fuite était peu conséquente... Imaginez un problème sur le réseau le mercredi 24 décembre 2014 à 17h nous obligeant à couper l'alimentation en eau dans tout le village : avec les jours fériés, un pont et un week-end, nous pouvons penser que la réparation ne se fera que le lundi qui suit, soit 5 jours plus tard ! Est-ce envisageable ?

-En plus de la difficulté technique à faire face à un incident, le problème est aussi financier : le résultat financier cumulé relatif à l'eau des 7 dernières années présente un excédent de « seulement » 300€. Sur le court terme et historiquement parlant on pourrait penser que l'eau est correctement gérée mais les recettes (vente d'eau et location de compteurs) n'ont couvert que les dépenses de fonctionnement (entretien et consommation électrique du surpresseur, analyses d'eau, remplacement de compteurs et interventions mineures sur le réseau). L'amortissement pratiqué pour renouveler le réseau ne pourrait pas pallier une grave défaillance. Certes le budget général pourrait subvenir à un besoin financier important, mais est ce vraiment son rôle ? Pour faire simple est-ce la recette des impôts locaux qui doit parer à un éventuel besoin relatif à l'eau ?

- je ne m'étendrai pas sur les risques sanitaires ; pourtant ce sont ceux qui ont le plus de conséquences pour les personnes qui gèrent l'eau. Je citerai comme exemple le décès d'un enfant de 8 ans à la suite d'une infection digestive aiguë dans une colonie de vacances de l'Ariège, survenue le mercredi 9 juillet dernier.

- Jusqu'à présent, l'eau de Brailles était achetée au syndicat des eaux de Marchaux-Brailles. Or, le Préfet a décidé, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, la fusion de ce syndicat avec celui de Roche-Novillars (la Goutte d'Eau). Cela ne change rien quant à la provenance de l'eau (nappe phréatique de Roche-Novillars). Ce nouveau syndicat « le SPEDEAU » dont la présidence est assurée par Michel STEGRE (Novillars) inclut les communes de Thise, Roche lez Beaupré, Novillars, Vaire le Petit, Brailles, Marchaux, Champoux et Chaudfontaine ; pour Brailles les délégués sont Gérard CUENOT et Thierry NONNOTTE. Ce syndicat gère un volume annuel de 428 460 m3 (2013), et est en affermage avec VEOLIA jusqu'en 2020, seules les communes de Chaudfontaine, Champoux et Brailles gèrent leur eau en régie. C'est à dire que tous les travaux sur le réseau d'eau de la commune sont à la charge des communes respectives.

Ci-dessous les coûts de revient d'une facture pour une consommation de 100 m3 (consommation moyenne d'un foyer avec un enfant), à différentes périodes selon les types de gestion régie ou affermage

Période	juin-13	juin-14 et déc-14	Année 2015
Gestion	Régie Mairie Brailles	Régie Mairie Brailles	Affermage Syndicat SPEDEAU
Location compteur	21,00 €	27,00 €	37,53 €
Prix m3	1,16 €	1,50 €	1,3039 €
Redevance pollution	0,28 €	0,28 €	0,28 €
Redevance prélèvement			0,07 €
soit pour 100 m3 H.T.			202,42 €
soit pour 100 m3 TTC (5,5%)	165,00 €	205,00 €	213,55 €
Variations	+24% ↑		
		+4% ↑	
	+29% ↑		

### Info eau potable (Suite)

On constate que l'augmentation réalisée en juin 2014, a permis de coller à 8 euros près à une gestion par affermage, telle que peut la proposer le syndicat SPEDEAU avec comme fermier VEOLIA.

Le 17 octobre dernier, le Conseil Municipal a décidé de confier la gestion de l'eau de la commune de Brailans au syndicat des eaux SPEDEAU. Par conséquent, à volume identique, la facture d'eau de juin 2015 gérée par le fermier VEOLIA devrait être quasi-identique à votre facture de juillet 2014. A cet effet, la commune effectuera un **dernier relevé des index le lundi 29 ou mardi 30 décembre**. En cas d'absence durant cette période, contactez Thierry NONNOTTE au 06-10-15-28-77 pour convenir d'un rendez-vous à une date antérieure, notamment si votre compteur n'est pas en accès libre.

A l'avenir, Veolia effectuera annuellement 1 relevé pour 2 facturations. Les tarifs pour l'année 2015 seront ceux de la dernière colonne du tableau, pondérés de l'inflation.

Nous vous conseillons de vérifier régulièrement votre consommation, en relevant à intervalle régulier (trimestriellement par exemple) votre compteur, cela vous évitera de mauvaises surprises au moment de la facturation.

### SPANC (Service Public d'Assainissement non Collectif)

Lors de la séance du Conseil Municipal du vendredi 17 octobre dernier, le Conseil a délibéré favorablement pour la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en gestion directe en régie communale ; cette première étape est essentielle au respect de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Ce SPANC, va donner naissance à un règlement, actuellement en cours d'élaboration, qui permettra de caler d'autres exigences de la législation que sont :

- l'article L1331-1 du Code de la Santé Publique qui stipule que les particuliers non raccordés à un réseau d'assainissement collectif, soit toutes les maisons du village, tel qu'indiqué dans le règlement du PLU qui a été soumis à enquête publique début 2007, doivent maintenir leur dispositif d'assainissement individuel en bon état de fonctionnement et veiller à ce qu'il ne génère pas de risques pour la santé, la sécurité des personnes et l'environnement.

- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 septembre 2006, imposant à la commune de contrôler les assainissements non collectifs avant le 31 décembre 2012 ;

Autant dire que sur ce dernier point, nous avons 2 ans de retard comme beaucoup d'autres communes dans le DOUBS selon une information de la Préfecture.

Les missions de ce service seront sous-traitées à un bureau d'études, à l'heure qu'il est, la commune attend des propositions (devis) de la part de prestataires.

Après établissement d'un état des lieux, pris en charge financièrement par la commune, des rejets en sortie des 4 collecteurs publics (fossés) - Bois du Vernois - Bois de la Fontaine - Chemin des Combes - chemin des Grands Bataillards, ce bureau d'études réalisera, conformément à la réglementation en vigueur le :

- Contrôle des installations nouvelles tant dans la conception que dans la réalisation
- Contrôle diagnostic des installations existantes
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien selon une fréquence définie par le règlement du SPANC
- Contrôle des installations dans le cadre de transactions immobilières

Toutes les charges afférentes aux prestations individuelles et au fonctionnement de ce service seront à la charge des usagers selon des redevances forfaitaires stipulées dans le règlement du SPANC.

Dans un premier temps ne seront concernées par les contrôles diagnostics que les maisons équipées de fosses septiques c'est-à-dire les 39 habitations achevées avant l'année 2000.

Sitôt après, toutes les installations de plus de 4 ans subiront le contrôle.

Rassurez-vous, les propriétaires d'une installation diagnostiquée non conforme ne devront pas obligatoirement engager des travaux ; ils le devront en cas :

- de risques sanitaires avérés
- de vente.

Petit paradoxe tout de même, l'obligation n'est pas dans les résultats mais dans les moyens mis en place pour assurer le traitement des eaux usées...

Les étapes à venir seront donc les suivantes :

- Etude des propositions de différents prestataires aptes à réaliser les contrôles
- Etablissement et adoption du règlement par le Conseil Municipal
- Réunion publique en présence d'un représentant du bureau d'études retenu pour informer la population sur la nature et les procédures des contrôles
- Diffusion du règlement du SPANC
- Prise des rendez-vous avec les particuliers pour les contrôles
- Réalisation des contrôles
- Envoi des rapports de contrôles
- Etude de solutions et recherche de financements -le tout à l'échelle communale- pour les éventuelles installations nécessitant des travaux

Vous pouvez d'ores et déjà préparer vos documents relatifs à votre installation (plan, factures) et rechercher vos regards de visite pour que le prestataire retenu, lors de sa visite, puisse établir un diagnostic de la filière dont votre maison est équipée. Une réunion publique aura lieu courant 2015 pour expliquer toute cette procédure et son implication à l'échelle communale.